

Une déplorable affaire

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **13 (1875)**

Heft 35

PDF erstellt am: **24.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-183350>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

meilleures pompes atteignaient à peine la galerie extérieure, alors sans barrière. Les fontaines de la Cité étaient insuffisantes, car outre ce que la Cathédrale réclamait, il ne faut pas oublier que les flammèches et les charbons ardents pleuvaient sur les maisons voisines et sur le toit de la nef. Le poste près de la grosse cloche devenait intenable, et si le vent eût chassé les brandons dans le clocher, que seraient devenues les archives cantonales ? Ce fut une rude nuit pour l'archiviste Saugy. On enleva ce qu'on put des archives, et dans un grand nombre de maisons on transporta le mobilier à la cave. On établit des balayeurs sur les toits, souvent obligés de s'arrêter pour éteindre leurs propres vêtements, et dont l'activité couvrait de braises ceux qui travaillaient autour de l'édifice. Une file s'organisa dans les Grandes-Roches, où des Savoyardes firent des prodiges.

Une autre file se forma aux Escaliers-du-Marché, puisant de l'eau à la Palud. On monta des pompes sur le toit de la cathédrale, c'est tout dire. A cette époque on sonnait le toscan dans les autres églises; la cloche de Saint-Laurent elle-même fut de la partie. La cloche d'alarme, le porte-voix, les ordres des chefs de pompes, le fracas des poutres embrasées qui s'éroulaient de plus de cent pieds de hauteur, formaient une symphonie qu'aucun langage ne pourra rendre. La foule était muette. Cependant nos braves charpentiers, malgré la chaleur dévorante et qui allait croissant, montèrent dans la flèche, enlevèrent le bouchon de la voûte, et par ce vaste trou lancèrent les poutres dans le chœur où les pompes s'occupaient à les éteindre. Quiconque a monté les escaliers de la flèche connaît l'exiguïté des degrés, l'étroitesse du passage et comprendra ce que c'était que de les franchir de nuit, au milieu de la fumée et d'un air brûlant.

Dans le chœur, le spectacle était étrange, les grandes flammes faisaient vaciller l'ombre des colonnes et des monuments funèbres. Une vapeur épaisse ajoutait au fantastique du tableau. Le jubé, barrant le passage, entravait les manœuvres, et si les stalles des chanoines avaient pris feu, ainsi que les bancs, qu'en serait-il advenu ?

Le peuple se montra cette nuit-là grand, magnanime, héroïque.

Le jeudi 25 mai, on célébra les promotions du Collège dans la Cathédrale; tout se trouvait en ordre, sauf au-delà du jubé.

Les suites pratiques de l'incendie de la flèche furent :

1° La création du grand réservoir au-dessus de Martheray. Servit-il à grand chose ? Nous l'ignorons. En août 1830, le feu prit à la provision de bois de la boulangerie du Champ-de-l'Air (cet établissement faisait le pain pour la Caserne, l'Evêché, l'Hôpital et la Maison de force); nous avons été à la file, mais nous n'avons pas trouvé que le grand réservoir fit rien de bien remarquable. Le plus pittoresque fut de voir les aliénés sortis de leurs cellules, dispersés dans le jardin et se livrant à des actes et à des pro-

pos inoffensifs, mais fort singuliers. L'un d'entre eux rentra guéri chez sa femme.

2° L'obligation imposée à chaque propriétaire de maison de fournir deux seaux en cas d'incendie.

3° L'obligation imposée aux locataires des premiers étages de mettre une lanterne à la fenêtre lorsqu'il brûlait la nuit, du moins sur le passage menant au lieu du sinistre.

4° La commande faite à M. Schenk, mécanicien à Berne, de la pompe aspirante et refoulante du Château. Cette même pompe fut envoyée en octobre 1862 à Ouchy, pour vider le lac et mettre à sec l'Helvétie enfoncée près de la campagne de Cerjat.

5° Enfin on ordonna de diriger toute l'eau des réservoirs sur les fontaines les plus rapprochées du théâtre de l'incendie.

La flèche fut rétablie en juillet 1827.

J. Z.

Une déplorable affaire.

Un bijoutier de Genève, homme riche, aussi avare qu'original, vif et impatient à l'excès, s'en allait il y a quelques jours visiter son fils, en séjour chez une vieille tante, à Fribourg.

Comme il s'agissait d'un voyage de pur agrément et d'une dépense en quelque sorte inutile, Monsieur prit une place de 3^{me} classe. Mais, détestant le bruit, la fumée et les mauvaises odeurs, il jeta un coup d'œil rapide dans le train et s'installa dans le wagon qui lui parut le moins encombré. Il ne s'y trouvait en effet que deux membres du clergé vaudois, discutant avec chaleur sur la question du catéchisme.

Ce voisinage n'était donc pas trop désagréable à notre voyageur, qui, seul sur un banc, y étendit ses longues jambes et se trouvait parfaitement à l'aise. Le catéchisme Augsbourger ne lui étant pas plus familier que le catéchisme Durand, il ne s'en préoccupa guère et resta tout entier aux réflexions qui intéressaient son commerce de bijouterie.

A Nyon, la porte s'ouvrit pour laisser entrer un Allemand fumant comme une cheminée un jour de noce et portant à son bras un panier recouvert d'un linge grossier. C'était un marchand de schabzigre.

La chaleur était étouffante et les émanations envoyées par les petits fromages mirent le bijoutier dans une fiévreuse agitation. Il se soulevait sur son banc, changeait de place, se mouchait; tout était inutile, les bouffées de l'industrie glaronnaise ne lui laissaient aucun répit. Enfin il se colla vers la portière jusqu'à Lausanne, se retournant de temps en temps vers l'ennemi avec le regard d'un parvenu qui rencontre un pauvre.

L'arrivée du train à Lausanne déposa sur le quai l'homme au panier que le Genevois vit monter en ville, en laissant échapper un soupir de délivrance.

Peu de temps après, le bijoutier partait pour Fribourg en compagnie d'ouvriers piémontais rivalisant de gestes et d'éloquence, avec quatre actionnaires de l'Ouest discutant de la fusion et fort étonnés d'être obligés de payer leurs places sur un chemin de fer qui ne leur paie rien de tout.

A Oron, la compagnie s'augmenta d'une troupe de Calabrais, hommes, femmes et enfants couverts de guenilles, au teint basané, à la peau crasseuse, aux longs cheveux noirs aplatis sur les tempes et porteurs de piffaros, instruments à vent bien connus, fait d'une peau de mouton d'où l'air s'échappe par une espèce de clarinette en faisant des miaulements insupportables.

Notre Genevois recula d'horreur et se blottit dans un coin pour éviter tout contact avec ces hôtes repoussants qui semblaient mettre de la malice à se rapprocher de plus en plus de lui. Toutes les minutes qu'il passa dans ce milieu lui parurent des siècles; mais, par un hasard providentiel, tout le monde quitta son wagon à la gare de Romont... Cependant il n'était point au bout de ses peines, car il ne tarda pas à éprouver dans tout le corps des démangeaisons insupportables qui l'obligèrent de se livrer à une gymnastique des plus curieuses. N'y tenant plus, irrité et suant à grosses gouttes, il se déshabilla et secoua si furieusement son pantalon à la portière, que ce vêtement indispensable à l'homme lui échappa des mains!

Ses malheurs étaient au comble, et nulle plume ne pourrait décrire l'état où se trouva dès-lors ce pauvre homme. A chaque nouvelle station il s'avancait vers la portière, le regard effaré, la tête en feu et criant d'une voix entrecoupée: « Ne montez pas ici!... c'est imp... possible!... ça ne se peut pas!... »

On crut avoir affaire à un fou furieux et personne ne voulut monter dans son wagon où il resta seul jusqu'à Fribourg.

Là, nouvelle scène. Un employé de la gare prêta un pantalon de drap noir, s'assortissant fort mal avec le gilet et l'habit de nankin qui restaient au malheureux, puis donna l'ordre à un gendarme de le conduire provisoirement à l'hospice des aliénés, malgré ses menaces et ses protestations. Livré à une angoisse inexprimable, il s'efforçait de protester de son bon sens, déclinant ses noms et prénoms et indiquant le but de sa course.

Ce ne fut que sur l'intervention d'un brave curé qu'on consentit à l'accompagner chez sa parente afin de constater son identité et son état moral.

On peut juger de l'étonnement du fils voyant arriver son père escorté d'un gendarme, suivi par une foule de gamins et vêtu, moitié drap noir et moitié nankin.

Continuant sur Berne, nous ne pouvons raconter les dernières phases de ce singulier drame; mais, ce que nous croyons pouvoir affirmer, c'est que le bijoutier de Genève ne voyagera plus en troisième classe.

Nous avons sous les yeux le programme de la fête des coiffeurs de la Suisse romande, qui se célébrera à Lausanne le 30 août. Une exposition de leurs divers travaux aura lieu au Casino-Théâtre, accompagnée d'un tir à la carabine, d'un banquet, etc. La fondation d'une société fédérale est à l'ordre du

jour. La coiffure postiche a pris une importance telle, que l'on conçoit parfaitement le désir de ce corps de métier de se constituer en une grande association, qui réalisera nécessairement des progrès incontestables dans cet art.

L'exposition du 30 courant est un fait tout nouveau en ce genre, qui ne manquera certainement ni d'intérêt, ni d'originalité. Nous lui souhaitons bon succès.

On nous annonce pour ce soir un concert, au Casino-Théâtre, donné par la Société chorale *La Cécilienne*, de Genève, sous la direction de M. Bergalonne, et avec le concours de l'*Harmonie instrumentale*, de Lausanne.

Nous ne saurions qu'engager nos lecteurs à profiter de l'occasion qu'ils ont d'entendre une Société d'élite, qui a obtenu à l'Exposition universelle de 1867 une des premières couronnes d'or pour le chant artistique.

Une jeune fille des Ormonts s'arrêtait un jour de marché dans une auberge d'Aigle, pour se restaurer un peu. L'aubergiste lui servit un morceau de pain frais et une chopine de vin, qui n'était, certes, pas du meilleur. Frappé de sa laideur, il s'assit en face de sa cliente et lia conversation, dans le but de lui décocher quelque railleuse plaisanterie.

La jeune fille, un peu gênée, baissa les yeux.

— Les filles des Ormonts sont bien jolies, lui dit-il, j'ai toujours admiré la fraîcheur de leur teint. Cela tient probablement à l'eau pure de nos montagnes qu'elles boivent là-haut, n'est-ce pas?...

— Oui, répondit-elle d'un ton qui montrait assez combien ce mauvais compliment l'avait vexée, il est vrai que nous buvons de la bonne eau chez nous; mais elle est encore meilleure ici, car vous avez au moins la bonté d'y ajouter une goutte de vin.

L'aubergiste se moucha.

— Qu'as-tu vu de bio pé Thoune? demandâ à n'on tambou d'artilléri, que revegnâi d'âo camp, ion de sè z'amis.

— Câise-tè, repond lo tambou: yé vu dâi petitès bouébès que n'ont pas pi trâi z'ans que parlont dza allemand.

On pàisan avâi eingadzi on ovrâi que medzivè coumeint dou et bèvessai coumeint trâi. On dzo lo minè à la càva po vairè diéro poavè bâirè, et quand l'ein ein eut fé eingosèlà n'a dozanna de verro, l'âi dit:

— Mâ! te ne refusè rein, n'ein n'as-tou pas onco prâo?

— Mè, ein refusâ ion: y'amèré mî chàotâ!

L. MONNET.